



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE  
INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE  
20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Décision d'homologation**  
**n° 01.00.343.001.1 du 17 avril 2001**

**de la société HUGONNET comme fabricant de cuves  
de refroidisseurs de lait en vrac**  
-----

La présente décision est prononcée en application de l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 modifiée, relative au mesurage du volume des liquides, du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 26 juin 1980, modifié par l'arrêté du 8 mai 1981, relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseurs de lait en vrac.

**FABRICANT :**

Société HUGONNET - Route de Gray - BP 18 - 21850 ST APOLLINAIRE.

**OBJET :**

La présente homologation tient lieu :

- d'habilitation du fabricant,
- d'agrément du service de jaugeage et de barèmage.

Par cette homologation, la société HUGONNET est habilitée à construire des cuves de refroidisseurs de lait en vrac de modèles approuvés à son nom, et est autorisée à procéder, à l'aide de ses propres moyens et méthodes, au jaugeage, au barèmage et à l'établissement du certificat de jaugeage et de barèmage.

**DEPOT DE DOSSIER :**

Le dossier d'homologation relatif à l'habilitation et à l'agrément du service de jaugeage et de barèmage du fabricant est déposé à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.05-0042, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région BOURGOGNE et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

La présente décision a une validité de cinq ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE